



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Séance du 26 mars 2025**

**Nombre de Membres présents : 22**

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Nombre de suffrages exprimés : 25**

**Et le vingt-six-mars**

Pour : 25

**A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Hugo JAUBERT.**

Contre : 0

Abstention : 0

**Date de la convocation :**

13 mars 2025

Présents

J. H. FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK  
 G. BARRIOL - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET  
 P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - R. BENEJEAN  
 M. DUMAS - J. CHUECOS - F. CHEILAN - A. RATTIER  
 J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI  
 C. UHL - P. CASTEAU - M. SOLER

**Objet de la délibération**

**29-2025**

Approbation du compte administratif 2024

Excusé(s) ayant donné pouvoir

- M. AUGIER à A. VASAI  
 - S. AELVOET à S. REBUFFAT  
 - S. LEBELLE à R. BENEJEAN

Absent(s)

Jérôme DELCOURT

Marie DUMAS a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Le compte administratif 2024 est adressé aux conseillers municipaux avec la convocation et fait apparaître, conformément au compte de gestion, un excédent de fonctionnement de 659 096.67 euros et un excédent d'investissement de 408 248.13 euros

La présentation des documents budgétaires par fonctions est imposée aux communes de plus de 3 500 habitants.

### DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,  
**Considérant** qu'Hugo JAUBERT, adjoint au Maire en charge des finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,  
**Considérant** que Gilles MOURGUES, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Hugo JAUBERT pour le vote du compte administratif,  
**Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
**Vu** le Compte Administratif 2024 joint à la présente,  
**Vu** la Commission des Finances en date du 12 mars 2025,

**Et après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 : D'APPROUVER** le compte administratif pour l'exercice 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

- Résultat excédentaire en fonctionnement sur l'exercice 2024 : 659 096.67 €
- Résultat antérieur reporté : 1 907 360.46 €
- Résultat en fonctionnement à affecter : 2 566 457.13 €

Section d'investissement :

- Résultat excédentaire d'investissement 2024 : 408 248.13 €
- Solde des reports d'investissement : - 471 945.37 €
- Solde d'exécution en investissement : - 63 697.24 €

**Article 2 : DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser,

**Article 3 : D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### VOTE

Pour : H. JAUBERT - J.H. FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - F. BLARQUEZ  
M. NOEL-GAMET - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - R. BENEJEAN - M. DUMAS  
J. CHUECOS - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI  
C. UHL - P. CASTEAU - M. AUGIER - S. AELVOET - S. LABELLE - M. SOLER

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président,**  
Hugo JAUBERT

**La Secrétaire de séance,**  
Marie DUMAS